



INITIATIVE  
INTERRELIGIEUSE POUR LES  
FORÊTS TROPICALES

# FORÊTS TROPICALES ET BIODIVERSITÉ

Un guide pratique pour les responsables religieux et les communautés de foi

## RELEVER LE DÉFI MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ

Les forêts tropicales sont l'un des principaux réservoirs de la diversité et de l'étendue de la vie sur Terre, c'est-à-dire de la biodiversité. Cette richesse est une merveille, une incarnation de l'abondance physique et spirituelle. Nous faisons partie de ce riche tissu de vie, nous y sommes intégrés et en dépendons pour notre subsistance matérielle et la nourriture spirituelle de l'émerveillement et de l'inspiration. En tant que patrimoine biologique, elle soutient notre richesse économique, notre santé physique et psychologique et notre identité culturelle. Pour de nombreux peuples autochtones en particulier,

### CHIFFRES CLÉS

- Les forêts sont les écosystèmes les plus diversifiés sur terre, abritant la grande majorité des espèces terrestres du monde. Certaines forêts tropicales comptent parmi les écosystèmes les plus anciens de la planète (CIFOR, 2020).
- Les forêts fournissent des habitats pour 80 % de toutes les espèces d'amphibiens connues, 75 % de toutes les espèces d'oiseaux connues et 68 % de toutes les espèces de mammifères connues (FAO/PNUE, 2020, p.41).
- Sur les quelque 400 000 espèces de plantes vasculaires connues de la science, environ 60 % se trouvent dans les forêts tropicales (FAO/PNUE, 2020, p. 39).

- La biodiversité nourrit la vie et la culture humaines. Les humains utilisent au moins 40 000 espèces de plantes et d'animaux au quotidien pour se nourrir, s'abriter, se vêtir et se soigner. (CIFOR, 2020)
- La FAO estime qu'environ un tiers de la population mondiale, soit 7,8 milliards de personnes, dépend étroitement des espèces forestières et de leurs produits (FAO/PNUE, 2020, p. 59).
- Plus de 28 000 espèces végétales sont utilisées à des fins médicales, dont beaucoup proviennent d'écosystèmes forestiers (FAO/PNUE, 2020, p.72).
- Entre 1970 et 2016, les populations de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de reptiles et d'amphibiens ont diminué en moyenne de 68 % dans le monde, selon l'indice Planète vivante 2020 (IPV), une analyse qui a suivi quelque 21 000 populations sauvages différentes (WWF, 2020, pp. 16-17).
- Les changements dans l'utilisation des sols sont un facteur clé de la perte de la biodiversité mondiale. Dans les forêts, cela prend souvent la forme d'une conversion des zones forestières à l'agriculture. Plus d'un tiers de la surface terrestre mondiale et près de 75 % des ressources en eau douce sont désormais consacrés à la production végétale et animale (IPBES, 2019).
- Les zones gérées par les peuples autochtones, qui représentent actuellement environ 28 % de la surface terrestre mondiale, comprennent certaines des forêts les plus écologiquement intactes et de nombreux points chauds de la biodiversité (Garnett et al, 2018).
- Malgré les engagements internationaux visant à réduire la perte de forêts, la déforestation et la dégradation des forêts continuent de ravager les forêts tropicales du monde. Par exemple, les récentes données satellitaires du Brésil montrent que la déforestation en Amazonie brésilienne a augmenté de près de 22 % entre le 1er août 2020 et le 31 juillet 2021, soit une perte de 13 235 km<sup>2</sup> de forêt tropicale riche en biodiversité (Gouvernement du Brésil, 2021).

les écosystèmes forestiers sont au cœur de leur cosmologie, de leur culture et de leur vie spirituelle.

Mais ce droit de naissance vivant est en crise. La biodiversité des forêts décline à un rythme sans précédent. La destruction des forêts et la perte d'habitat qui l'accompagne, la surexploitation des espèces forestières, le changement climatique et d'autres perturbations des écosystèmes ont poussé de nombreuses espèces forestières au bord du gouffre. Cette perte de biodiversité forestière s'inscrit dans le cadre d'une crise mondiale plus vaste de la biodiversité. Selon une évaluation des menaces pesant sur la biodiversité réalisée en 2019, plus d'un million d'espèces sont aujourd'hui menacées d'extinction dans l'ensemble des écosystèmes de la planète.

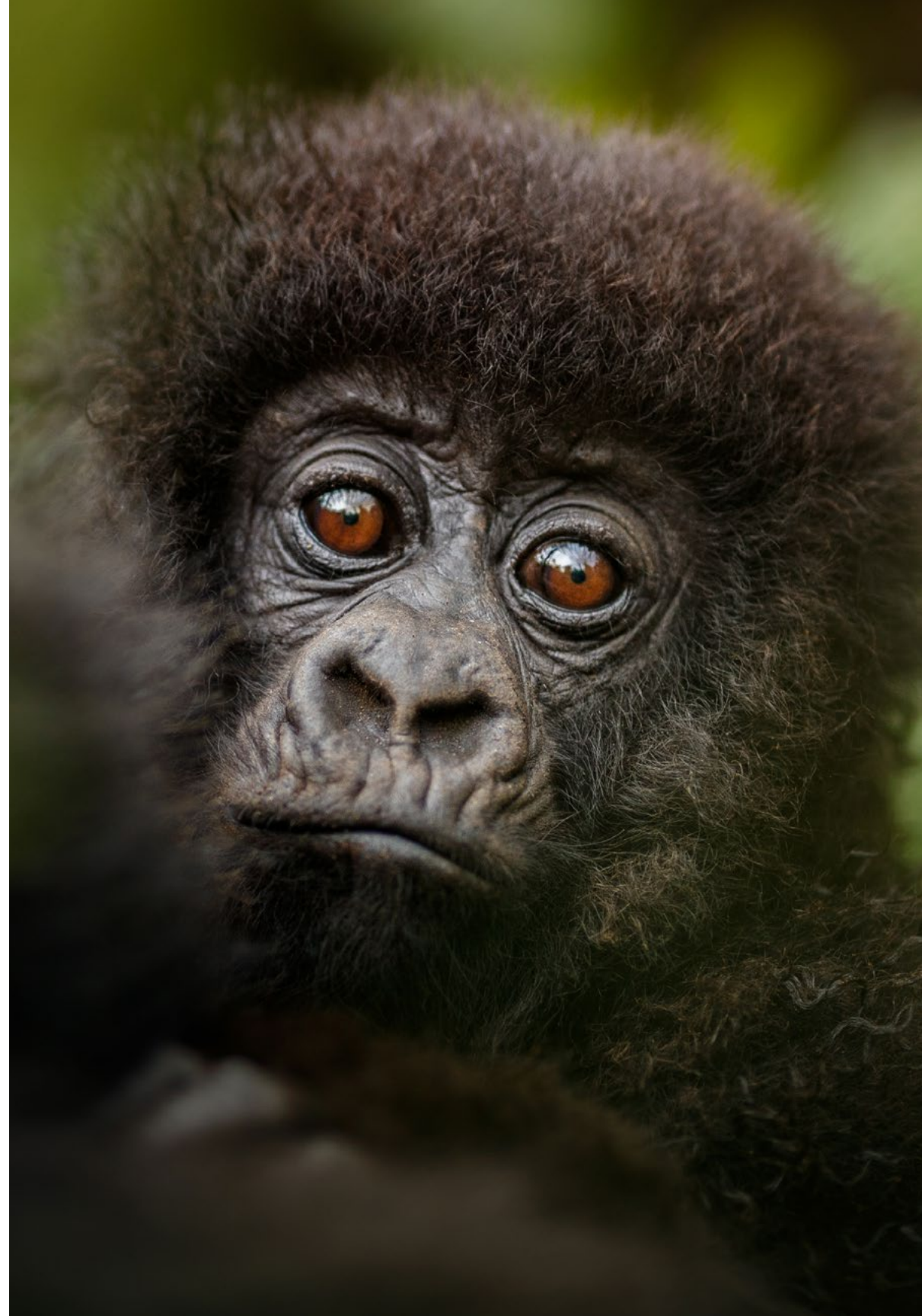
Face aux preuves accablantes de la crise mondiale de l'extinction, la communauté internationale s'est mobilisée pour fixer des objectifs clairs afin d'atténuer les pertes de biodiversité, de s'attaquer aux causes du déclin des espèces et de protéger et restaurer les habitats pour aider les espèces à se rétablir. Ces objectifs ont pris la forme d'un nouveau cadre mondial pour la biodiversité négocié lors de la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations unies. Le moment est venu de reconnaître clairement l'urgence de la situation critique de la toile de la vie sur Terre et de s'engager à relever le défi mondial de la biodiversité.

Heureusement, bon nombre des actions nécessaires pour remédier à la perte de biodiversité protégeront et amélioreront également les écosystèmes forestiers, et contribueront donc directement à la réalisation des objectifs climatiques mondiaux. En effet, les données scientifiques montrent clairement que le changement climatique et la perte de biodiversité sont deux crises qui doivent être abordées en parallèle. Néanmoins, tout nouvel objectif mondial en matière de biodiversité sera difficile à atteindre, car il nécessitera

un changement transformationnel dans la façon dont nous protégeons et gérons les forêts, produisons et consommons notre nourriture, et régulons le commerce des espèces forestières. Comment pouvons-nous, en tant que communautés spirituelles, contribuer à la réalisation de ces objectifs mondiaux ? Comment pouvons-nous faire partie de la transformation nécessaire ? Alors que la communauté mondiale s'engage à récupérer la nature et à restaurer les écosystèmes, comment pouvons-nous participer et assurer la protection à long terme des forêts tropicales ?

---

**Il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs mondiaux en matière de biodiversité si l'on ne progresse pas contre la destruction continue des forêts et la perte d'habitats qui en découle.**





## UN NOUVEL ENGAGEMENT MONDIAL POUR PRÉSERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

La communauté internationale adoptera bientôt un nouveau cadre mondial pour la biodiversité afin de faire face au déclin spectaculaire de la biodiversité mondiale. Le nouveau cadre, qui a été négocié dans le cadre de la convention des Nations unies sur la biodiversité (CDB), contient quatre grands objectifs à atteindre d'ici à 2050 pour préserver et restaurer la riche palette d'espèces de la planète et les écosystèmes qui les abritent. Mais reconnaissant l'urgence de la crise actuelle de la biodiversité et la nécessité d'une action immédiate et de progrès mesurables, le Cadre s'engage également à atteindre 21 "objectifs d'action" spécifiques d'ici à 2030.

### OBJECTIFS D'ACTION POUR 2030

Les objectifs 2030 sont censés concentrer les nations sur les actions les plus importantes nécessaires pour réduire les menaces pesant sur la biodiversité, répondre aux besoins des populations en matière d'alimentation, de moyens de subsistance, de santé et de développement, et fournir les outils et les moyens financiers pour atteindre ces objectifs. Les objectifs de l'action 2030 comprennent notamment :

- Conservation renforcée. Conserver au moins 30 % des zones terrestres et maritimes de la planète (en particulier les zones présentant une importance particulière pour la biodiversité et ses apports aux populations) grâce à des systèmes d'aires protégées (et d'autres mesures de conservation par zone) efficaces, gérés équitablement, écologiquement représentatifs et bien reliés entre eux.
- Restauration des écosystèmes. Commencer à restaurer au moins 20 % des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés,



en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires.

- Commerce légal et durable des espèces sauvages. Veiller à ce que la récolte, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux et sans danger pour la santé humaine.
- Contrôle des espèces envahissantes. Réduire de 50 % ou plus le taux d'introduction d'espèces exotiques envahissantes, et contrôler ou éradiquer les espèces envahissantes existantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts.

- Gestion durable des terres. Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées de manière durable, notamment par la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, en augmentant la productivité et la résilience de ces systèmes de production.
- Réduction de la pollution par les nutriments. Réduire d'au moins 50 % les nutriments perdus dans l'environnement et d'au moins 66 % les pesticides, et éliminer le rejet de déchets plastiques.
- Atténuation du changement climatique fondée sur la nature. Réaliser des contributions fondées sur la nature à l'atténuation du changement climatique mondial, équivalentes à au moins 10 gigatonnes de CO2 par an, et veiller à ce que tous les efforts d'atténuation et d'adaptation évitent les impacts négatifs sur la biodiversité.
- Réduction des déchets alimentaires. Réduire de moitié le gaspillage de nourriture et d'autres matériaux.
- Réforme des subventions nuisibles. Réorienter, réorienter, réformer ou éliminer les incitations économiques nuisibles à la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars US par an.
- Soutien financier international. Augmenter les flux financiers internationaux vers les pays en développement, toutes sources confondues, d'au moins 200 milliards de dollars US pour financer ces objectifs, et renforcer le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique pour mener à bien cette tâche.

## QUATRE OBJECTIFS POUR 2050

Les quatre objectifs du cadre sont destinés à concrétiser la vision globale de la CDB, à savoir "l'humanité vivant en harmonie avec la nature".

**Objectif A :** Améliorer la santé et l'intégrité des écosystèmes. Améliorer de façon mesurable l'intégrité de tous les écosystèmes et réduire de façon marquée la perte de biodiversité, ce qui se traduit par :

- Une augmentation d'au moins 15 % de la superficie, de la connectivité et de l'intégrité des écosystèmes naturels ;
- Le taux d'extinction est divisé au moins par dix ;
- Le risque d'extinction des espèces dans tous les groupes taxonomiques et fonctionnels est réduit de moitié ;
- La biodiversité génétique des espèces sauvages et domestiquées est sauvegardée, avec au moins 90% de la biodiversité génétique maintenue.

**Objectif B :** Reconnaître et maintenir la contribution de la nature au bien-être humain. Les contributions de la nature au bien-être de l'homme sont valorisées, maintenues ou renforcées par la conservation et l'utilisation durable, en soutenant les objectifs de développement mondial pour le bénéfice de tous.

**Objectif C :** Partager les avantages des ressources génétiques de la biodiversité. Partager de manière juste et équitable les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment avec les détenteurs de connaissances traditionnelles sur la biodiversité.

**Objectif D :** Augmenter le financement pour réaliser la vision 2050 de restauration et de maintien de la biodiversité mondiale. Comblent l'écart entre les moyens financiers et autres moyens de mise en œuvre disponibles et ceux nécessaires à la réalisation de la vision 2050.



# CÉLÉBRER LA BIODIVERSITÉ DES FORÊTS TROPICALES

Les forêts tropicales comptent parmi les écosystèmes les plus diversifiés au monde. Elles abritent plus des deux tiers de toutes les espèces terrestres, même si elles ne couvrent qu'environ 6 % de la surface terrestre, soit moins de la moitié de la superficie qu'elles couvriraient il n'y a pas si longtemps. Un seul arbre de l'Amazonie péruvienne peut abriter plus d'espèces de fourmis que toute la Grande-Bretagne, tandis que moins d'un kilomètre carré de forêt tropicale en Malaisie peut contenir plus d'espèces d'arbres que l'ensemble des États-Unis et du Canada (Brandon, 2014, p. 3, 17).

## POURQUOI TANT DE DIVERSITÉ?

La grande diversité des espèces dans les forêts tropicales est associée à la structure de la canopée forestière elle-même - sa superposition de nombreux

arbres et espèces végétales de différentes hauteurs, qui donne lieu à une grande surface vivante, avec de nombreux habitats différents et des possibilités de croissance. La canopée offre des sources de nourriture et d'abri, ainsi que des endroits pour s'accoupler, se cacher ou interagir avec d'autres espèces. La complexité de la canopée est illustrée par l'existence de milliers d'espèces végétales différentes appelées épiphytes qui poussent en suspension dans la canopée, en utilisant les troncs et les branches des arbres comme support. Par exemple, les tissus cireux et rigides des broméliacées - des épiphytes courants dans les forêts pluviales du Nouveau Monde - retiennent souvent l'eau de pluie, créant ainsi de minuscules écosystèmes qui leur sont propres, où d'autres espèces peuvent se nourrir et se reproduire. Les lianes et autres lianes rampantes créent également des voies permettant aux animaux vivant au sol d'accéder à la canopée et à ses ressources (Butler, 2019 ; Brandon, 2014, p.15).



Ces nombreuses niches écologiques distinctes situées à proximité les unes des autres permettent une grande variété et une forte densité d'espèces. Couplé à la grande disponibilité de la lumière du soleil dans les tropiques, cela permet la production d'une grande quantité de biomasse dans une zone compacte, faisant des forêts tropicales - en particulier les forêts tropicales humides - l'un des environnements les plus productifs sur Terre. Les forêts tropicales produisent généralement quelque 22 tonnes de biomasse par hectare, contre 13 tonnes par hectare pour les forêts tempérées à feuilles persistantes (Brandon, 2014, pp. 12-15).

Si la structure de la forêt tropicale est cruciale pour le développement de sa riche biodiversité, cette biodiversité elle-même est également cruciale pour la santé et la vitalité continues de la forêt. Par exemple, les animaux vivant dans la forêt contribuent à maintenir et à réguler les processus clés associés à la régénération et au stockage du carbone, tels que la dispersion des graines, la pollinisation et l'enrichissement des sols organiques. Les grands prédateurs contrôlent l'abondance des proies phytophages, régulant ainsi le niveau de broutage ou de pâturage et maintenant la quantité de matière végétale dans la forêt. Les grands animaux frugivores sont importants pour le stockage du carbone dans les forêts, car ils dispersent les grosses graines des arbres à forte densité de carbone.

Bien que les forêts tropicales soient riches en espèces, cela ne signifie pas que toutes les espèces sont abondantes. En fait, les populations d'espèces de la forêt tropicale sont souvent assez restreintes, car de nombreuses espèces sont hautement adaptées à la niche ou aux conditions spécifiques qu'elles occupent. Dans cette niche, elles peuvent être communes, mais ailleurs - parfois pas très loin - elles peuvent être plus rares, remplacées par une espèce similaire mais distincte, mieux adaptée à cet endroit. À cet égard, les forêts tropicales sont nettement différentes des forêts tempérées, qui sont

généralement dominées par un nombre beaucoup plus restreint d'espèces végétales et animales, avec une répartition beaucoup plus large dans la forêt. En effet, les forêts tropicales comptent souvent un grand nombre d'espèces endémiques, c'est-à-dire des espèces que l'on ne trouve que dans une certaine région et nulle part ailleurs (Butler, 2019).

## LA BIODIVERSITÉ ACCROÎT LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Une biodiversité élevée améliore généralement le fonctionnement des forêts tropicales et augmente le flux des services écosystémiques produits par la forêt. Des voies de vie plus nombreuses et variées signifient une plus grande capacité à tirer parti des ressources que l'environnement forestier fournit. Certains services, tels que la pollinisation et la lutte biologique contre les parasites, sont étroitement liés à la biodiversité. Une biodiversité élevée favorise également la résilience des écosystèmes, c'est-à-dire la capacité de la forêt à résister aux chocs et à continuer à fonctionner. Le nombre élevé

## QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ?

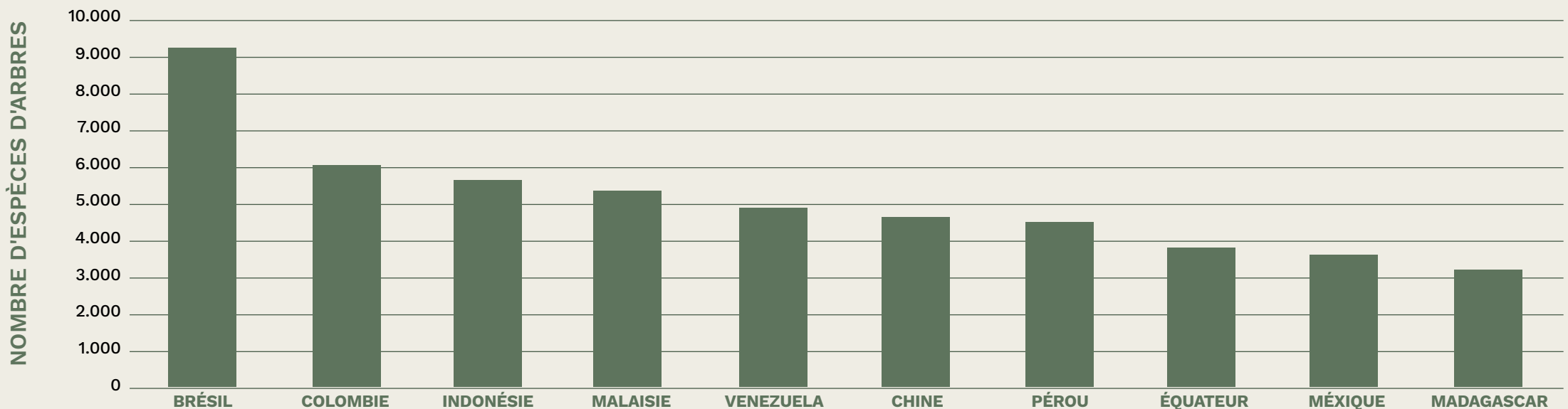
La "diversité biologique" ou biodiversité désigne la variabilité des organismes vivants de tous les écosystèmes, terrestres ou aquatiques. La biodiversité ne se réfère pas seulement à la richesse des espèces - la grande variété d'espèces de plantes et d'animaux qui existent. Elle comprend également la variété des gènes au sein des populations de ces espèces (diversité génétique) et la variété des écosystèmes dans lesquels ces espèces résident (diversité des écosystèmes) (PNUE-WCMC, 2019).

d'espèces similaires assure la redondance, de sorte qu'il existe davantage de voies de récupération après des perturbations forestières (Brandon, 2014, p. 3).

Parmi les nombreux services que soutient la biodiversité forestière, la production alimentaire est particulièrement remarquable. Les forêts contribuent directement à l'approvisionnement alimentaire de nombreuses familles rurales en tant que complément à la production des petites exploitations agricoles, notamment en période de vaches maigres. En fait, l'accès aux forêts est lié à une plus grande consommation de fruits et légumes et à une plus grande qualité et diversité alimentaires en général parmi les populations rurales (FAO et PNUE, 2020, p.66).

Les peuples indigènes sont particulièrement dépendants d'un éventail d'aliments forestiers pour améliorer leur régime alimentaire. Une étude portant sur 22 pays d'Afrique et d'Asie, dont des pays en développement et des pays industrialisés, a révélé que les populations autochtones utilisent en moyenne 120 aliments sauvages par communauté (FAO et PNUE, 2020, p.67). Les forêts profitent aussi directement aux captures locales de poissons dans les lacs et les rivières grâce à leur influence sur le cycle de l'eau. Par exemple, dans les forêts inondables à la biodiversité très riche du bassin inférieur de l'Amazone, on a constaté que l'abondance des poissons était directement liée à la superficie de la forêt (FAO et PNUE, 2020, p. 64).

## DIX PAYS AVEC LE PLUS D'ESPÈCES D'ARBRES







## BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE EN DANGER: LA TOILE DE LA VIE S'EFFILOCHE

---

Bien que notre conscience de la majesté et de l'importance de la biodiversité mondiale pour nos vies se soit accrue au cours de la dernière décennie, il en va de même pour l'ampleur des menaces qui pèsent sur cette biodiversité. En conséquence, les tendances de la biodiversité mondiale montrent un déclin marqué, avec de graves conséquences pour la santé des forêts et de ceux qui en dépendent.

### DÉCLIN DOCUMENTÉ

En 2019, l'évaluation la plus complète des tendances de la biodiversité jamais réalisée a révélé l'ampleur de ces déclins. Cette évaluation a révélé que la population des espèces indigènes dans la plupart des habitats terrestres a

chuté d'au moins 20 % depuis 1900, et de beaucoup plus dans de nombreux cas (IPBES 2019). En effet, l'Indice Planète Vivante (IPV) 2020, une analyse qui a suivi quelque 21 000 populations de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de reptiles et d'amphibiens, a montré que ces populations ont diminué en moyenne de 68 % dans le monde entre 1970 et 2016 (WWF, 2020, p. 16-17).

Ces pertes de population diffèrent quelque peu selon les régions, l'Amérique latine tropicale et les Caraïbes enregistrant une chute vertigineuse de 94 % des espèces recensées, avec des pertes particulièrement importantes chez les reptiles, les amphibiens et les poissons. Dans la région Afrique, les populations recensées ont chuté de 65 % en moyenne, et dans la région Asie-Pacifique, les populations ont diminué de 45 %. Dans toutes les régions, la perte et la

dégradation de l'habitat, dues à la déforestation et à la conversion des forêts à l'agriculture, ou aux activités d'exploitation forestière et minière, constituent la principale raison de la diminution de la biodiversité. La surexploitation, les maladies et les espèces envahissantes sont également des facteurs importants de ce déclin (WWF, 2020, pp. 20-21). Les forêts, qui constituent l'un des plus grands réservoirs d'espèces du monde, ont été particulièrement touchées par la crise de la biodiversité.

### **LES FORÊTS TROPICALES SONT DES POINTS CHAUDS DE LA BIODIVERSITÉ**

Le fait que la plupart des points chauds de la biodiversité mondiale se trouvent dans les forêts tropicales témoigne à la fois de l'importance des forêts pour la conservation de la biodiversité mondiale et de l'intensité des menaces qui pèsent sur cette biodiversité forestière. Un point chaud de la biodiversité est une zone qui contient un nombre exceptionnel d'espèces endémiques, c'est-à-dire des espèces que l'on ne trouve que dans cette zone, et qui subit pourtant un taux élevé de perte d'habitat. En d'autres termes, les hotspots présentent une biodiversité exceptionnelle qui est extrêmement menacée. Actuellement, il n'existe que 35 hotspots de biodiversité reconnus au niveau international. Bien qu'ils ne représentent que 2,3 % de la surface de la Terre, ils abritent 50 % des espèces endémiques de la planète et produisent 35 % de tous les services écosystémiques mondiaux. Dans l'ensemble, les points chauds de la biodiversité reconnus ont perdu quelque 86 % de leur habitat d'origine, ce qui augmente considérablement le risque d'extinction dans ces zones (PNUE-WCMC, 2020). Les forêts tropicales et subtropicales contiennent les dix hotspots qui comptent le plus grand nombre d'espèces vertébrées terrestres endémiques et le plus grand nombre d'espèces menacées (FAO et PNUE, 2020, p.36). En 2014, 26 % des mammifères et 13 % des oiseaux des forêts tropicales humides étaient classés par l'UICN comme étant en danger ou vulnérables (CPW, 2014.p.2).

### **LES CONSÉQUENCES DE LA PERTE DE BIODIVERSITÉ**

Les tendances négatives de l'état des espèces et des écosystèmes menacent non seulement le fonctionnement biologique de la planète, mais aussi le succès de l'entreprise humaine. La biodiversité est responsable de la prestation de services écosystémiques clés, fournissant de la nourriture, de l'eau, des fibres, des médicaments, de l'énergie, une protection contre les inondations et toute une série de processus tels que la pollinisation et la régulation des nutriments, qui sont essentiels au succès de l'agriculture mondiale. Elle est également à la base de toutes les dimensions de la santé humaine et est étroitement liée à la régulation du climat de la Terre.

En raison de ces interconnexions, la perte continue de la biodiversité forestière compromettra inévitablement notre stabilité économique et la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable des Nations unies, ainsi que les efforts déployés pour atténuer le changement climatique et s'y adapter. S'attaquer à la crise de la biodiversité n'est pas seulement une question morale visant à mettre fin à la destruction inutile d'espèces et au démêlage de la toile de la vie, mais aussi à assurer notre propre survie (Secrétariat CBD, 2020, p.24 ; WWF, 2020, p.13).





## BRÉSIL

*Texte tiré du site web de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (2022)*

Le Brésil abrite 15 à 20 % de la diversité biologique mondiale, ce qui en fait le pays le plus diversifié du monde sur le plan biologique. Il est le deuxième pays après l'Indonésie pour le nombre d'espèces endémiques qu'il abrite. Il compte deux points chauds de biodiversité (la forêt atlantique et le Cerrado), six biomes terrestres et trois grands écosystèmes marins, dont la plus grande étendue continue de mangroves au monde (1,3 million d'hectares) et les seuls environnements récifaux de l'Atlantique Sud. Au moins 103 870 espèces animales et 43 020 espèces végétales sont actuellement connues, soit 70 % des espèces animales et végétales cataloguées dans le monde (Secrétariat CBD, 2022a).

La biodiversité du Brésil est une ressource extrêmement importante, non seulement pour les services environnementaux qu'elle fournit, mais aussi pour les possibilités de développement et d'utilisation durable qu'elle offre. Avec plus de 200 peuples indigènes et 170 langues, le Brésil est également mégadivers d'un point de vue culturel. Ce grand nombre de communautés locales et de villages possède des connaissances considérables sur les espèces de faune et de flore, y compris sur les systèmes de gestion traditionnels de ces ressources naturelles. La contribution de ces communautés est donc fondamentale pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques et biologiques du pays (Secrétariat CBD, 2022a).

Les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité du Brésil sont : la fragmentation et la perte des habitats, l'introduction d'espèces étrangères et de maladies exotiques, la surexploitation des plantes et des animaux, l'utilisation d'hybrides et de monocultures dans l'agro-industrie et les programmes de reboisement, la pollution et le changement climatique. La perte d'habitat est de loin la cause la plus importante qui conduit les espèces vers un statut de menace (Secrétariat CBD, 2022a) .



## COLOMBIE

*Texte tiré du site web de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (2022)*

La Colombie abrite près de 10 % de la biodiversité de la planète. Elle se classe au premier rang pour la diversité des oiseaux et au deuxième rang pour les plantes, les papillons, les poissons d'eau douce et les amphibiens. Globalement, c'est le deuxième pays le plus riche en biodiversité au monde. Selon le système d'information sur la biodiversité 2019 en Colombie, le pays compte plus de 51 000 espèces, dont environ 1 920 espèces d'oiseaux, 528 types de mammifères et 1 521 espèces de poissons. La Colombie possède également le troisième plus grand nombre d'espèces endémiques après le Brésil et l'Indonésie - environ 14 % des espèces du pays (Secrétariat CBD, 2022b).

Réaliser un développement durable au milieu de cette richesse d'espèces représente un défi important. En effet, un pourcentage important des écosystèmes naturels du pays a déjà été transformé en agriculture, principalement dans les régions andine et caraïbe. L'un des écosystèmes forestiers les plus menacés est la forêt sèche, dont l'aire de répartition actuelle ne représente qu'environ 2 % de son étendue originelle. Environ 2% de la partie continentale de la Colombie est couverte de landes, qui sont considérées comme l'un des écosystèmes les plus importants pour le bien-être humain en raison de la source d'eau qu'elles fournissent à plus des trois quarts de la population de ces régions (Secrétariat CBD, 2022b).

Les principaux facteurs de perte de biodiversité en Colombie sont les suivants : les conflits armés dans les écosystèmes critiques, le commerce illégal de la drogue, l'élevage et l'agriculture non durables, la faiblesse des politiques d'attribution des titres fonciers et l'augmentation des inégalités sociales. Ces facteurs contribuent à la dégradation des habitats, au changement d'affectation des terres, à l'augmentation des espèces envahissantes, à la surexploitation des écosystèmes et à une plus grande pollution (Secrétariat CBD, 2022b).







## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

*Texte tiré du site web de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (2022)*

La RDC abrite également un certain nombre d'espèces endémiques spectaculaires comme l'okapi, le gorille de Grauer, le bonobo et le paon du Congo. Elle abrite 60 % de la forêt tropicale du Congo, la deuxième plus grande étendue contiguë de forêts tropicales au monde. Les forêts denses et les zones boisées couvrent plus de la moitié de la superficie totale de la RDC, soit 2,3 millions de km<sup>2</sup>, et jouent un rôle essentiel non seulement dans la préservation de sa biodiversité, mais aussi dans le maintien des cycles climatiques mondiaux. Le pays possède également près de la moitié des ressources en eau douce du continent africain, qui abritent diverses espèces de faune aquatique.

Malheureusement, quelque 190 espèces sont classées en RDC comme étant en danger critique d'extinction, en danger ou vulnérables sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Les éléphants et les gorilles de montagne font partie des espèces menacées. La perte d'habitat due aux pratiques de culture extensive sur brûlis est l'un des principaux facteurs de perte de biodiversité en RDC. Ces cultures itinérantes suivent souvent la construction de routes pour des opérations commerciales d'exploitation forestière ou minière.

L'expansion des plantations d'huile de palme et d'autres conversions de forêts agricoles à grande échelle constitue également une menace majeure, tout comme les opérations minières exploitant les diamants, le cuivre, l'or et les autres richesses minérales considérables du pays. Les conflits armés, le braconnage d'animaux (parfois dans des zones protégées) et la commercialisation de la viande de brousse qui y est associée constituent d'autres menaces pour la biodiversité. Jusqu'à 1,7 million de tonnes de viande de brousse (principalement des antilopes, des céphalophes, des singes et des sangliers) sont prélevées chaque année par la chasse non réglementée et le braconnage, ce qui contribue à l'appauvrissement des espèces (PNUE 2017).



## INDONÉSIE

*Texte tiré du site web de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (2022)*

L'Indonésie possède 10 % des espèces de plantes à fleurs du monde, soit environ 25 000 espèces, dont 55 % sont endémiques. Pour la diversité de la faune, l'Indonésie se classe au deuxième rang mondial après le Brésil, avec environ 12 % des mammifères du monde (515 espèces), dont 35 espèces de primates. Elle abrite également 17 % des espèces d'oiseaux (1 592 espèces), 16 % des reptiles (781 espèces) et quelque 270 espèces d'amphibiens.

Plus de 50 millions d'Indonésiens vivant dans des zones rurales dépendent de la biodiversité des vastes forêts, zones humides et récifs du pays pour leur subsistance. Malheureusement, la nature insulaire particulière de l'Indonésie, ainsi que le nombre élevé d'espèces endémiques, rendent le pays plus vulnérable aux impacts négatifs que tout autre pays d'Asie du Sud-Est. Cette vulnérabilité a déjà entraîné une forte diminution de la biodiversité et une augmentation du nombre d'espèces menacées. Quelque 140 espèces d'oiseaux, 63 espèces de mammifères et 21 espèces de reptiles sont aujourd'hui menacées d'extinction, y compris des espèces remarquables comme le tigre de Sumatra, les rhinocéros de Java et de Sumatra, et l'orang-outan Tapanuli (Von Rintelen et al., 2017 ; IRI, 2019a ; Secrétariat CBD, 2021b).

Les principaux facteurs affectant la perte de biodiversité et l'extinction des espèces en Indonésie sont la dégradation et la fragmentation de l'habitat, les changements de paysage, la surexploitation, la pollution et l'introduction d'espèces invasives. Dans les milieux forestiers, la conversion à l'agriculture - en particulier l'expansion des plantations de palmiers à huile et de bois de pulpe - est une cause majeure de déforestation et de perte d'habitat subséquente. De 2000 à 2017, l'Indonésie a perdu 15 % de sa couverture



arborée. Les forêts de plaine, qui sont les plus riches en biodiversité et en potentiel de stockage du carbone, ont été les plus touchées par cette perte. De 1990 à 2010, les forêts de plaine de Sumatra et de Kalimantan ont vu leur superficie diminuer de 40 %, tandis que les plantations de palmiers à huile ont vu leur superficie multipliée par six. Les incendies étendus associés au défrichage des forêts ont également contribué de manière substantielle à la dégradation des forêts et des habitats (IRI, 2019a).





## PÉROU

*Texte tiré du site web de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (2022)*

La combinaison rare au Pérou d'océans froids, de montagnes andines et de forêts tropicales dans le bassin de l'Amazone a donné naissance à divers écosystèmes, ainsi qu'à une flore et une faune tout aussi diversifiées. Il n'est donc pas surprenant que le Pérou soit l'une des dix nations les plus riches en biodiversité au monde. Le pays compte notamment plus de 20 375 espèces végétales, soit environ 10 % du total mondial. Il abrite également 523 espèces de mammifères (5ème au monde), 1 847 oiseaux (3ème au monde), 624 amphibiens (4ème au monde) et plus de 2 000 espèces de poissons. Ses forêts, ses montagnes et ses plaines abritent à elles seules quelque 4 000 espèces de papillons, soit le nombre le plus élevé de tous les pays. Le Pérou

est également un centre d'agrobiodiversité, avec 52 espèces de maïs, 700 variétés de manioc et plus de 4 500 espèces de pommes de terre (Biofin, 2021; Banque mondiale, 2013).

Comme dans d'autres pays mégadivers, la riche biodiversité du Pérou subit une pression croissante, avec une augmentation du nombre d'espèces menacées et en danger. Selon une étude de 2018, le Pérou compte 389 espèces menacées, dont 120 amphibiens, 122 oiseaux, 23 invertébrés, 92 mammifères et 32 reptiles. L'importance de la biodiversité mondiale du Pérou découle en partie du nombre élevé d'espèces endémiques, mais cela accroît également sa vulnérabilité. Par exemple, dans une évaluation de 2013, 36 % des espèces d'oiseaux endémiques et 30 % des espèces de mammifères endémiques ont été classées comme menacées (Al Dia News, 2018 ; USAID 2014). Parmi les espèces menacées notables, citons : le singe laineux à queue jaune, le faucon pèlerin de la Toundra, le guan à ailes blanches, quatre types différents de tortues marines (la tortue verte, la tortue imbriquée, la tortue olivâtre et la tortue luth) et deux espèces de caïmans (USAID, 2014). La déforestation est la plus grande menace pour la biodiversité au Pérou, dont les forêts tropicales du bassin amazonien occupent la deuxième place en termes de superficie après le Brésil et constituent le plus grand réservoir de biodiversité du pays. L'agriculture et l'expansion du bétail, notamment la conversion des forêts en pâturages pour le bétail, le café, les plantations de coca et d'autres cultures illégales, et de plus en plus l'huile de palme, sont les principaux moteurs de la déforestation au Pérou, et de la perte d'habitat qui en résulte. L'exploitation forestière illégale, l'expansion des concessions pétrolières et gazières, et l'extraction de l'or jouent également un rôle majeur dans la perte et la dégradation des forêts. De 2001 à 2017, le Pérou a perdu près de 4 % de sa couverture arborée. La surexploitation des espèces - des espèces de bois précieux comme l'acajou et le cèdre, aux primates de la jungle, en passant par les poissons marins et d'eau douce - constitue également une menace puissante pour la biodiversité du pays (IRI, 2019b).

# IL EST TEMPS D'AGIR: PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ DES FORÊTS



Les tendances désastreuses de la perte de biodiversité forestière montrent clairement qu'il est plus que temps de prendre des mesures décisives pour inverser les impacts de la perte d'habitat, de la surexploitation, des espèces envahissantes, de la pollution et d'autres forces contribuant à la crise de la biodiversité. Sans ces mesures, la disparition des espèces forestières se poursuivra et s'intensifiera (Leclère et al. , 2020, p.2). Par exemple, en l'absence de changements substantiels dans nos pratiques agricoles actuelles, les scientifiques préviennent que 200 millions d'hectares supplémentaires de forêts seront convertis en terres cultivées d'ici à 2050 pour répondre à la demande alimentaire mondiale, ce qui aggraverait considérablement la perte actuelle d'habitats. De même, dans le cadre d'une approche "business as usual", on peut s'attendre à ce que les invasions d'espèces exotiques soient

multipliées par 3 à 20 par rapport aux niveaux actuels d'ici 2050 et à ce que la pollution plastique dans les écosystèmes terrestres triple pratiquement son ampleur (Secrétariat CBD, 2020, p.140).

En revanche, un plan mondial coordonné, entrepris avec détermination, pourrait permettre d'inverser la tendance actuelle à la perte de biodiversité. Mais pour être efficace, un tel plan devra entraîner des changements véritablement transformateurs dans la façon dont nous gérons et exploitons les écosystèmes terrestres et aquatiques, dans la façon dont nous cultivons et consommons nos aliments, et dans la façon dont nous construisons nos villes, nos routes et autres infrastructures (Secrétariat CBD, 2020, pp.20-21). Parmi les domaines d'action essentiels, citons l'arrêt de la conversion des

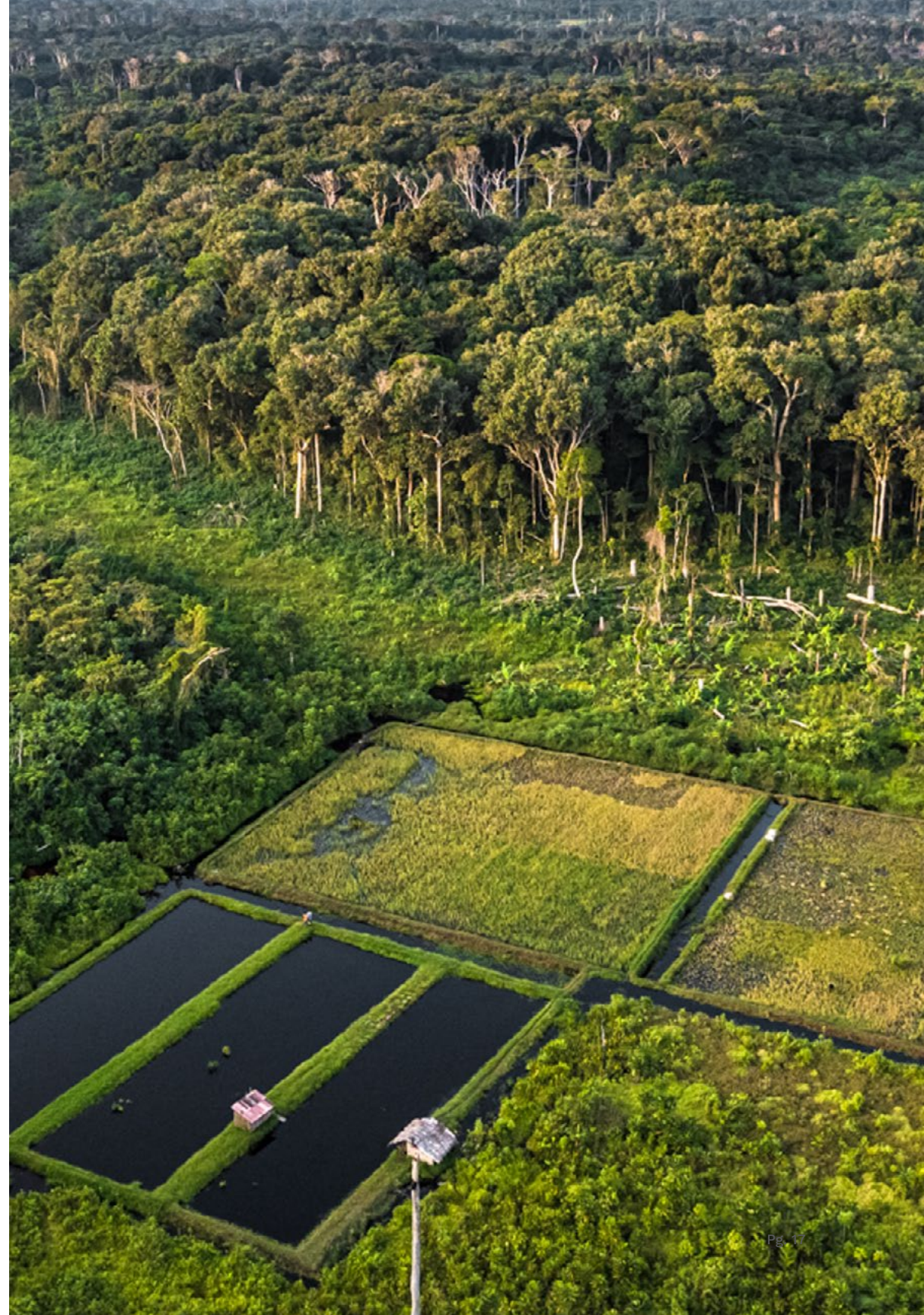


terres forestières en terres agricoles, l'arrêt de la dégradation progressive des zones forestières intactes restantes causée par l'exploitation forestière, les infrastructures ou l'absence de planification durable de l'utilisation des terres, l'augmentation des terres faisant l'objet d'une gestion de conservation, y compris les zones gérées par les populations autochtones, la restauration des terres dégradées, le développement de la planification de la conservation au niveau du paysage, ainsi qu'une meilleure gestion du commerce mondial des espèces sauvages. Ces mesures contribueraient à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies et pourraient être prises sans compromettre notre capacité à accroître l'offre alimentaire mondiale pour faire face à la croissance démographique prévue (Leclere et al. 2020, p. 1).

## RÉFORMER L'AGRICULTURE POUR METTRE FIN À LA DÉFORESTATION

Les objectifs mondiaux en matière de biodiversité ne pourront être atteints si des progrès ne sont pas réalisés dans la lutte contre la destruction continue des forêts et la perte d'habitats qui en découle. L'arrêt de la conversion des forêts en terres cultivées et en pâturages est une des clés de ce progrès. Toutefois, la modification des incitations à convertir les forêts en champs agricoles ne pourra probablement intervenir que dans le cadre d'une transition plus large vers l'abandon de nos pratiques actuelles de production et de consommation alimentaires non durables. Bien que l'exploitation forestière, l'exploitation minière, la production d'énergie, la construction de routes et d'autres développements d'infrastructures contribuent de manière importante à la récente poussée de déforestation et à la menace croissante de dégradation des forêts, l'agriculture reste le principal moteur de la perte de forêts (Secrétariat CBD, 2020, pp. 142, 160).

La transition agricole dont nous avons besoin doit inclure à la fois une plus grande productivité par hectare (produire plus à partir de la même quantité





de terre) et des techniques de production plus durables qui utilisent des principes agroécologiques pour minimiser les impacts de la production alimentaire sur la biodiversité. C'est important car, outre la perte d'habitats, de nombreuses pratiques agricoles actuelles dégradent également la diversité des organismes du sol, appauvrissent la diversité génétique des cultures, épuisent les nutriments du sol et contaminent les sources d'eau - autant de facteurs qui aggravent la crise de la biodiversité (Secrétariat CBD, 2020, pp.64-66, 142, 160-167 ; Leclere et al., 2020. p.3).

La transition vers une agriculture respectueuse des forêts doit également s'accompagner d'une réduction considérable des déchets liés à la production et à la consommation de nourriture. Cela nous permettra d'utiliser pleinement ce qui est produit aujourd'hui et de minimiser la nécessité d'une production supplémentaire - et des nouvelles terres cultivées nécessaires pour la produire - alors que la demande alimentaire mondiale augmente dans les décennies à venir. Actuellement, environ 30 % de la nourriture produite n'est pas consommée, soit parce qu'elle n'atteint pas les marchés et pourrit, soit parce qu'elle n'est pas consommée et est jetée (Secrétariat CBD, 2020, pp.164-166).

## **RESTAURATION DE L'HABITAT FORESTIER DÉGRADÉ**

Pour répondre efficacement à la crise de la biodiversité forestière, il ne suffira pas de stopper la déforestation et d'arrêter la perte actuelle d'habitats. Une restauration majeure des forêts sera également nécessaire. Restaurer les écosystèmes forestiers signifie retrouver les habitats essentiels et revitaliser les processus écosystémiques qui soutiennent des populations d'espèces saines et diversifiées.

La restauration des forêts consiste à replacer des arbres sur d'anciennes terres forestières ou à améliorer l'état des forêts existantes qui ont été dégradées. Elle

peut prendre diverses formes, depuis l'aide à la repousse des forêts naturelles par la plantation et l'entretien d'arbres indigènes supplémentaires, jusqu'à l'ajout d'arbres sur les terres agricoles pour créer des systèmes agroforestiers qui présentent certains des mêmes services écosystémiques que les forêts complètes. L'établissement de plantations d'arbres est également une forme de restauration forestière, mais elle est considérée comme beaucoup moins utile pour le rétablissement de la biodiversité (UNEP/IRI, 2021, p. 7).

Les avantages de la restauration des forêts pour la biodiversité dépendront de l'étendue de la récupération de l'écosystème forestier, mais ils peuvent être considérables même à un stade précoce de la récupération, et peuvent ensuite s'approfondir avec le temps. Le parc national Santa Rosa du Costa Rica a été créé en 1971 sur des terres de ranch récupérées. La population de singes capucins à face blanche du parc, qui peuvent habiter de jeunes parcelles de forêt, a augmenté régulièrement au fur et à mesure que la forêt se reconstituait. En revanche, la population de singes-araignées, qui sont également originaires de la région mais préfèrent les forêts anciennes dont les arbres ont entre 100 et 200 ans, ne devrait pas rebondir avant plusieurs décennies (FAO/PNUE, 2020, p.47).

En raison de ses avantages avérés pour le rétablissement de la biodiversité, la restauration des forêts est depuis de nombreuses années un élément clé de la stratégie mondiale de lutte contre la perte de biodiversité (FAO/PNUE, 2020, p.96). À l'échelle mondiale, le potentiel de restauration des forêts - et son dividende en termes de biodiversité - est assez important en raison de la perte considérable de forêts subie au cours des dernières décennies. Une analyse récente a estimé que 60 % des extinctions prévues pourraient être évitées en restaurant les écosystèmes sur seulement 15 % des terres converties dans le monde, si les sites de restauration étaient soigneusement choisis pour maximiser la biodiversité (Bernardo et al., 2020).



Il n'est pas surprenant que la restauration des forêts fasse également partie intégrante de la stratégie mondiale d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, en raison de la capacité de stockage du carbone des forêts en croissance. Il s'agit également d'un élément clé de l'engagement international visant à atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies, étant donné que la dépendance humaine à l'égard des aliments, des combustibles et de la biodiversité des forêts est importante pour une grande partie de la population mondiale. Pour garantir les avantages des efforts de restauration en termes de biodiversité, il est essentiel que la restauration soit basée sur les espèces locales et non sur l'introduction de plantations en monoculture. Consciente de ces multiples avantages, la communauté internationale a adopté des objectifs ambitieux en matière de restauration des forêts. Par exemple, le Défi de Bonn et la Déclaration de New York des Nations unies sur les forêts appellent tous deux à la restauration de 350 millions d'hectares de forêts d'ici 2030, et tous deux sont approuvés par un large éventail de nations, d'organisations internationales et d'entreprises. Pour stimuler l'intérêt pour la restauration et renforcer l'engagement mondial à atteindre ces objectifs internationaux de restauration, les Nations unies ont déclaré la période 2021-2030 Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes. (Pour plus d'informations sur la restauration des forêts et les possibilités pour les communautés religieuses de participer à la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes, voir l'introduction de l'IRI sur la restauration des forêts : Healing Tropical Forests for Spiritual Renewal et la Stratégie pour l'engagement des chefs religieux et des organisations confessionnelles dans la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes).



## EXTENSION DES ZONES PROTÉGÉES

La création de zones protégées telles que les parcs, les réserves et les réserves de conservation est une stratégie bien établie et efficace pour conserver la biodiversité. En fait, il s'agit de l'une des rares réussites récentes dans l'effort visant à enrayer la perte de biodiversité mondiale. Au cours des deux dernières décennies, la superficie totale des terres protégées s'est considérablement accrue, passant de 10 % de toutes les zones terrestres en 2000 à au moins 15 % en 2020. Sans cette mesure et d'autres mesures de conservation telles que les restrictions de chasse et les programmes de reproduction pour les espèces très menacées, les extinctions d'oiseaux et de mammifères auraient probablement été deux à quatre fois plus importantes au cours de la dernière décennie (Secrétariat CBD, 2020, pp.10-11). Néanmoins, les experts en biodiversité estiment que les zones protégées doivent au moins doubler à nouveau leur superficie pour atteindre 30 % ou plus de toutes les terres afin d'avoir les meilleures chances d'inverser les pertes actuelles de biodiversité. En outre, pour être plus efficaces, ces nouvelles zones protégées devraient se concentrer sur les zones particulièrement riches en biodiversité et qui contribuent le plus aux moyens de subsistance et au bien-être des populations locales, de sorte que les forêts tropicales figurent en bonne place sur la liste des zones à protéger (Secrétariat de la CDB, 2021a).

L'idée d'étendre les zones protégées pour sauvegarder la biodiversité et contribuer à la réalisation des objectifs climatiques de l'Accord de Paris est de plus en plus acceptée au niveau international. Par exemple, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont récemment manifesté un soutien important à l'idée du "30 by 30", c'est-à-dire la protection de 30 % des écosystèmes terrestres et marins d'ici 2030. Si ce soutien national est nécessaire, le soutien local aux efforts de conservation est peut-être encore plus essentiel pour atteindre les objectifs de biodiversité. Les zones protégées



qui sont soutenues et gérées (ou cogérées) localement se sont avérées plus équitables, plus efficaces et, en fin de compte, plus durables que les zones protégées désignées sans participation ou soutien local significatif. En effet, pour être efficaces en matière de conservation de la biodiversité, les aires protégées n'ont pas nécessairement besoin d'avoir un statut juridique officiel en tant qu'aire protégée, mais plutôt de bénéficier de l'acceptation et de la participation locales. C'est ce que démontre le bilan de nombreuses aires conservées par des communautés autochtones (ICCA), dans lesquelles des groupes autochtones utilisent leurs propres lois et pratiques coutumières pour désigner et gérer des aires de conservation sur leurs propres terres.



## AIRES CONSERVÉES PAR LES AUTOCHTONES ET LES COMMUNAUTÉS: UNE CONSERVATION PILOTÉE LOCALEMENT POUR LA SURVIE DES COMMUNAUTÉS

Les zones conservées par les autochtones et les communautés (ICCA) sont des terres détenues ou contrôlées par les peuples autochtones et les communautés rurales, qu'ils gèrent avec la conservation de la nature comme objectif principal. La gestion des ZICC met généralement l'accent sur les règles coutumières locales et les pratiques d'utilisation des terres fondées sur une connaissance approfondie du milieu de vie local, y compris l'interdépendance des écosystèmes naturels et des communautés humaines de la région. Le lien entre la préservation de la biodiversité et la survie culturelle et économique des communautés locales est tout à fait clair dans la plupart des ICCA.

Nombre de ces terres de conservation déterminées localement sont situées dans des régions à forte biodiversité et sont déjà reconnues comme un élément essentiel de l'effort de conservation mondial. Le soutien et l'expansion de ces systèmes de conservation des terres autochtones et locales seront encore plus essentiels à l'avenir si l'on veut que la biodiversité des forêts survive. Selon une analyse mondiale récente, les territoires des peuples autochtones et des communautés locales couvrent au moins un tiers des paysages forestiers intacts dans le monde. Il n'est donc pas surprenant que ces terres englobent près d'un tiers des terres considérées comme essentielles pour inverser la perte de biodiversité et atténuer le changement climatique.





## CRÉER DES PAYSAGES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Reléguer la nature dans un nombre limité de parcs et de zones protégées distincts ne permettra pas de protéger correctement la biodiversité si ces parcs sont des îlots d'habitat isolés au milieu d'une mer d'utilisations du sol hostiles. Au contraire, les zones protégées sont plus efficaces lorsqu'elles sont intégrées dans un paysage vivant, où la conservation de la biodiversité est intégrée dans l'utilisation des terres, comme les activités forestières et agricoles, et même dans la planification urbaine. Ce type de gestion du paysage permet la connectivité entre les zones forestières protégées et réduit la vulnérabilité des espèces lorsqu'elles migrent, se mélangent et se dispersent dans le paysage (Kremen et Merenlender, 2018. pp.1-9).

Les techniques favorables à la biodiversité comprennent l'agroforesterie et la sylvopasture, où les arbres sont mélangés aux terres cultivées et aux pâturages, ainsi que l'agriculture diversifiée, où de petites parcelles de cultures différentes se mélangent pour créer une matrice d'habitats qui abrite une bien plus grande biodiversité que les grandes étendues de monocultures typiques de nombreuses exploitations agricoles industrielles actuelles. Dans l'Amazonie péruvienne, près d'Iquitos, certains petits agriculteurs cultivent plus de 260 variétés de plantes dans leurs parcelles agroforestières, ce qui se traduit à la fois par un rendement agricole élevé et une énorme diversité d'espèces. Même dans les paysages d'agriculture intensive de Californie, il a été démontré que quelque chose d'aussi simple que la plantation de haies d'arbustes et d'arbres indigènes en bordure des champs agricoles améliore la biodiversité des abeilles et des oiseaux indigènes (Kremen et Merenlender, 2018, Tableau 2).

Ces pratiques - que certains appellent " conservation des terres de travail " - soutiennent la biodiversité en tant que telle, et lorsqu'elles sont utilisées dans les corridors biologiques et les zones tampons bordant les parcs, elles peuvent

contribuer à garantir la valeur de conservation de ces zones protégées tout en permettant à ces terres tampons de continuer à produire de la nourriture, du bois et d'autres services écosystémiques essentiels aux économies locales et nationales. Pour être la plus efficace, cette approche doit être appliquée à l'échelle du paysage, avec une coordination entre les propriétaires fonciers, et nécessite une approche plus intégrée de l'aménagement du territoire (Kremen et Merenlender, 2018. pp. 1-9).

## UNE MEILLEURE GESTION DU COMMERCE MONDIAL DES ESPÈCES SAUVAGES

Pour créer les conditions d'un rebond de la biodiversité, il faut mettre un frein à l'exploitation non durable de la faune forestière. La faune et la flore forestières sont récoltées pour l'usage personnel et la vente locale, mais aussi pour alimenter le commerce mondial de la faune et de la flore sauvages, qui implique le commerce international de milliards de spécimens d'animaux et de plantes chaque année. Cette récolte d'animaux et de plantes sauvages contribue à la subsistance de millions de personnes dans le monde et génère des centaines de milliards de dollars de valeur économique chaque année. Mais trop souvent, ce commerce dépasse largement la capacité des espèces forestières et du grand écosystème forestier à se maintenir, ce qui ajoute encore une autre menace à la biodiversité des forêts (Timoshyna et Rodina, 2019, p.20). L'éléphant d'Afrique est l'un des exemples les plus connus de cette surexploitation, avec un déclin global de 90 % de sa population au cours du siècle dernier. Ce déclin a eu des conséquences importantes sur les écosystèmes forestiers, car le pâturage des éléphants permet de maintenir la canopée ouverte, de disperser les grosses graines et de répandre des nutriments rares sur le sol forestier, ce qui profite à de nombreuses espèces (FAO/PNUE, 2020, p.94).

Le pangolin est un autre exemple frappant de la surexploitation des espèces forestières, les deux espèces de pangolins asiatiques étant aujourd'hui au bord



de l'extinction. Ce petit mammifère nocturne est chassé pour ses écailles et diverses parties de son corps, très prisées en médecine traditionnelle, ainsi que pour sa viande, considérée comme un mets délicat dans les restaurants. Entre 1977 et 2014, plus de 800 000 pangolins ont été prélevés pour le commerce mondial de pangolins, alimenté principalement par la demande de la Chine. Et cela ne compte pas la récolte illégale, qui est importante. Les populations de pangolins asiatiques ayant diminué, les commerçants se sont tournés vers les espèces africaines, qui sont désormais elles aussi sous pression. Les prix des écailles de pangolin en Chine ont été multipliés par dix entre 2005 et 2015 (Heinrich, et al. , 2016, pp.241-242, 251).

La récolte et le commerce illégaux contribuent largement à l'exploitation non durable de la faune forestière. Le commerce illégal d'espèces sauvages est difficile à suivre, mais des estimations chiffrent sa valeur mondiale entre 7 et 23 milliards de dollars US par an, soit environ 25 % de la valeur du commerce légal d'espèces sauvages (Banque mondiale, 2019, p.15, 46). La corruption est un grand facteur permettant à ce braconnage et à ce commerce illégal de prospérer malgré les lois internationales qui le répriment. Les pots-de-vin sont monnaie courante, que ce soit à la source, en transit ou à l'exportation.

Changer la dynamique autour de la surexploitation de la faune forestière nécessitera un éventail de stratégies, notamment une meilleure application des règles de récolte et de commerce, mais aussi une plus grande implication des groupes locaux dans la gestion de la faune, afin qu'ils aient un intérêt dans le maintien de populations sauvages saines. Une meilleure éducation des utilisateurs locaux de la faune sauvage est également nécessaire afin d'aider les utilisateurs de la forêt à comprendre les coûts réels de la récolte incontrôlée et du braconnage de la faune sauvage et de faire évoluer les incitations vers une gestion durable (CPW, 2014, pp.2-3).



## L'OCTROI DE DROITS JURIDIQUES AUX ÉCOSYSTÈMES ET AUX ESPÈCES PEUT-IL CONTRIBUER À SAUVER LA BIODIVERSITÉ?

La nature devrait-elle avoir des droits juridiques - le genre de protections juridiques dont bénéficient les humains ? Les forêts, les champs, les rivières, les espèces, les écosystèmes et les autres éléments de la nature devraient-ils être en mesure de défendre ces droits devant les tribunaux ? Si les gens violent les droits de la nature, devraient-ils payer les coûts de la restauration de ces systèmes vivants à un état sain ? De nombreux juristes, chefs religieux, décideurs politiques et communautés pensent que la réponse à ces questions est oui. Ils affirment que c'est la seule façon pour que la pratique de la coexistence avec les écosystèmes et de leur utilisation durable soit un jour véritablement couronnée de succès.

Accorder des droits légaux aux écosystèmes, aux espèces et aux autres systèmes naturels (connus sous le nom de droits de la nature ou droits de la Terre) signifie reconnaître que ces parties de la nature ne sont pas simplement des biens qui peuvent être possédés et exploités. Il s'agit plutôt d'entités qui ont un droit indépendant et inaliénable d'exister et de s'épanouir, à l'instar des droits humains fondamentaux. Cette idée de reconnaître les droits de la nature provient d'une vision plus holistique et intégrée de la nature que les idées qui sous-tendent la plupart des lois environnementales actuelles. Les lois environnementales actuelles traitent la nature et les systèmes naturels comme des biens devant être utilisés et gérés par le propriétaire, qu'il s'agisse d'un individu, d'une société, d'une communauté ou de l'État. Ces lois réglementent la manière dont les systèmes naturels peuvent être utilisés, dans l'espoir de minimiser les dommages causés aux ressources. Mais fondamentalement, elles placent le droit du propriétaire à bénéficier de la nature au-dessus de tout, plutôt que de placer le droit de la nature à prospérer comme objectif principal.

Accorder des droits légaux à la nature elle-même renverse ce cadre. Elle reconnaît le droit inhérent des systèmes naturels à des conditions dans lesquelles ils peuvent prospérer et continuer à soutenir les systèmes humains avec lesquels ils sont imbriqués. Par exemple, plutôt que d'établir une loi sur les "espèces en danger" qui n'entre en jeu que lorsque les espèces sont menacées par la surutilisation humaine, une approche fondée sur les droits de la nature établirait une loi sur les "espèces en bonne santé" exigeant que les gens gèrent les systèmes naturels de manière à établir et à maintenir indéfiniment des populations d'espèces prospères.

Un aspect crucial des lois sur les droits de la nature est qu'elles reconnaissent l'autorité de toute personne, communauté, organisation ou gouvernement pour défendre et faire respecter ces droits devant les tribunaux au nom des écosystèmes et des communautés naturelles. Ces lois affirment également le droit de recouvrer des dommages monétaires auprès de ceux qui ont violé les droits de la nature, afin de permettre la restauration des systèmes naturels dans un état sain.

La croyance dans les droits de la nature correspond bien à la vision du monde de nombreux peuples indigènes et a été influencée par celle-ci. Cette vision du monde met l'accent sur le caractère indissociable des communautés humaines et de l'environnement naturel dans lequel elles vivent, tous les éléments de la communauté humaine/naturelle étant interdépendants et faisant partie d'un tout spirituel. Dans cette optique, les droits sont inhérents à chaque élément de l'ensemble, qu'il soit humain ou non, aucun droit n'ayant la priorité. La reconnaissance des droits juridiques du système naturel n'est donc pas différente de la reconnaissance de la base juridique des droits de l'homme.



L'acceptation de l'idée et de la pratique des droits de la nature a lentement progressé au cours des deux dernières décennies. En 2009, l'Équateur et la Bolivie sont devenus les premiers pays à reconnaître les droits de la nature dans leurs constitutions nationales et, en 2010, l'Assemblée législative bolivienne a adopté la première loi sur les droits de la nature au niveau national. Ces actions ont été influencées par les pratiques traditionnelles des groupes indigènes de ces pays. De nombreux autres pays - ainsi que de nombreuses autres juridictions telles que les États, les districts et les municipalités - ont suivi avec des lois et des politiques visant à appliquer les droits de la nature dans différentes localités. En 2021, 17 pays avaient adopté des lois fondées sur le concept des droits de la nature.

Au niveau international, des discussions sur les droits de la nature ont eu lieu à l'Assemblée générale des Nations unies. Certains membres ont demandé instamment l'adoption d'une déclaration universelle des droits de la nature, similaire à la déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, qui a fourni aux nations un modèle pour l'élaboration des lois sur les droits de l'homme. Toutefois, si l'intérêt n'a cessé de croître, l'application d'une approche fondée sur les droits de la nature au niveau pratique se heurte encore à de nombreuses résistances. Un tel changement d'approche nécessiterait une réforme importante des politiques actuelles en matière de ressources naturelles. Cela remettrait en cause les intérêts économiques qui dépendent du système actuel d'exploitation des ressources et nécessiterait une volonté politique considérable pour le mettre en œuvre et l'appliquer.

*Source : Alliance mondiale pour les droits de la nature, 2022 ; Commission mixte internationale, 2019 ; Nations unies, 2022 ; Wikipedia, 2022.*





## COMMENT LES GROUPES RELIGIEUX PEUVENT-ILS CONTRIBUER À LA RÉCUPÉRATION DE LA BIODIVERSITÉ?

---

Les groupes confessionnels disposent de nombreuses options pour agir sur l'impératif spirituel de sauvegarde de la vie forestière sous toutes ses formes. Ils commencent par partager les relations religieuses, spirituelles et culturelles avec la nature et la biodiversité et par encourager les choix personnels et collectifs qui réduisent les dommages causés aux habitats forestiers et contribuent à la restauration des forêts rations. L'action politique et la défense des politiques peuvent également être efficaces pour aider à mobiliser la volonté politique d'élaborer et d'appliquer des politiques qui étendent les protections forestières, découragent la surexploitation de la faune et de la flore forestières et récompensent les propriétaires fonciers qui conservent la biodiversité sur leurs terres. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes de ces actions possibles:

### CHOIX PERSONNELS ET COLLECTIFS

- Pour réduire l'impact de l'agriculture sur les forêts, adoptez un régime alimentaire plus durable qui réduise la consommation de viande et favorise les produits agricoles cultivés selon des techniques respectueuses des forêts, comme l'agroforesterie, ou dans des exploitations qui intègrent des zones sauvages à côté des champs cultivés afin de fournir des refuges de biodiversité.
- Modérez vos habitudes de consommation personnelle pour vous assurer que les produits de consommation et les matériaux de construction que vous utilisez sont certifiés comme étant récoltés de manière durable ou sans danger pour la forêt tropicale, et ne contribuent donc pas à la déforestation.

- Assurez-vous que les aliments sauvages ou les espèces d'animaux de compagnie achetés sont récoltés de manière durable et humaine et importés ou commercialisés légalement.
- Faites en sorte que les cours et les jardins respectent la biodiversité en réduisant ou en éliminant l'utilisation de pesticides et en plantant des espèces qui attirent les oiseaux et les pollinisateurs.
- Participez ou contribuez à un projet communautaire de restauration des forêts sous les auspices de la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes (voir Restauration des forêts : guérir les forêts tropicales pour un renouveau spirituel).

## **ACTION POLITIQUE**

- Préconisez des programmes qui récompensent les efforts locaux de restauration et de gestion durable des forêts. Il s'agit notamment des programmes de paiement pour les services écosystémiques (PSE), qui paient les propriétaires fonciers pour qu'ils conservent ou étendent les zones forestières sur leurs terres ; des programmes d'agroforesterie qui aident les agriculteurs à ajouter des arbres à leurs terres cultivées ; du soutien technique du gouvernement pour les projets de restauration des forêts ; et du développement de marchés pour les produits forestiers autres que le bois, afin d'augmenter les revenus que procurent les forêts intactes.
- Soutenir l'expansion des zones forestières protégées, mais uniquement avec la participation active et la cogestion des communautés locales.

- Soutenir la reconnaissance et l'intégrité des territoires autochtones où la protection de la biodiversité forestière est centrale dans les plans de gestion des communautés.
- Exiger que les plans d'aménagement du territoire nationaux et locaux soient formulés en partant de l'hypothèse d'une "absence de perte nette de biodiversité". En d'autres termes, assurez-vous que ces plans équilibrent les utilisations potentiellement nuisibles des forêts avec des activités de conservation et de restauration qui améliorent la biodiversité des forêts.
- Mieux encore, exigez que les droits de la nature reconnus par la loi soient intégrés dans la constitution nationale, permettant ainsi aux individus, aux communautés et aux gouvernements d'intenter des procès au nom de la nature lorsque les systèmes naturels sont endommagés par des pratiques de récolte et de gestion non durables.
- Établir un dialogue avec les groupes et les communautés les plus directement touchés par la perte de forêt et de biodiversité, apprendre d'eux et les aider à exprimer leurs préoccupations.
- Soutenir une application plus stricte des lois internationales sur le commerce des espèces sauvages et végétales menacées (la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, ou CITES).
- Continuez à demander aux organisations religieuses de se défaire de tout actif contribuant à la déforestation.
- Reconvertir et réaménager les lieux de culte et les terrains appartenant à des groupes religieux en espaces d'apprentissage pour sensibiliser à l'importance de la biodiversité.



# RÉFÉRENCES

1. Al Dia News. 27 juillet 2018. Des centaines d'espèces d'animaux sauvages au Pérou sont menacées d'extinction. En ligne à l'adresse suivante : <https://aldianews.com/articles/culture/health/hundreds-species-wildlife-peru-face-extinction-risk/53465>
2. Initiative de financement de la biodiversité (Biofin). 2021. Profil de pays du Pérou. En ligne à l'adresse suivante : <https://www.biofin.org/index.php/peru>
3. Brandon, K. 2014. Les services écosystémiques des forêts tropicales : Revue de la science actuelle. Document de travail 380 du Center for Global Development. Centre pour le développement mondial. Washington, DC. En ligne sur : <https://www.cgdev.org/publication/ecosystem-services-tropical-forests-review-current-science-working-paper-380>
4. Butler, R. 2019. Pourquoi les forêts tropicales sont-elles si diverses ? Site web Mongabay. En ligne à l'adresse : <https://rainforests.mongabay.com/03-diversity-of-rainforests.html>
5. Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR). Non daté. Fiche d'information sur les forêts et la biodiversité. Consulté le 21 juin 2021. En ligne à l'adresse suivante : [https://www.cifor.org/Publications/Corporate/FactSheet/forests\\_biodiversity.htm](https://www.cifor.org/Publications/Corporate/FactSheet/forests_biodiversity.htm)
6. Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage (CPW). 2014. Fiche d'information 1 : Gestion durable de la faune sauvage et biodiversité. CPW, Rome. En ligne à l'adresse : <http://www.fao.org/forestry/wildlife-partnership/87684/en/>
7. Initiative Équateur. 2012. Fondation Pole Pole, République démocratique du Congo. Étude de cas de l'Initiative Équateur. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), New York. En ligne à l'adresse suivante : <https://www.equatorinitiative.org/knowledge-center/e-library/case-studies/>
8. Initiative Équateur. 2016. Asociación de Capitanes Indígenas de Yaigó Apaporis (ACIYA). Étude de cas de l'Initiative Équateur. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), New York. En ligne à l'adresse suivante : <https://www.equatorinitiative.org/knowledge-center/e-library/case-studies/>
9. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). 2020. La situation des forêts du monde 2020 : Forêts, biodiversité et populations : Rapport complet. FAO, Rome. En ligne à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca8642en>
10. Alliance mondiale pour les droits de la nature. 2022. Quels sont les droits de la nature ? En ligne à l'adresse suivante : <https://www.garn.org/rights-of-nature/>
11. Gouvernement du Brésil, Institut national de recherche spatiale (INPE). 27 octobre 2021. Estimativa de desmatamento por corte raso na Amazônia Legal para 2021 é de 13.235 km<sup>2</sup>. INPE. En ligne sur : <https://www.gov.br/inpe/pt-br/assuntos/ultimas-noticias/divulgacao-de-dados-prodes.pdf>
12. Heinrich, S., T. Wittmann, T. Prowse, J. Ross, S. Delean, C. Shepherd, et P. Cassey. 2016. Où sont passés tous les pangolins ? Le commerce international CITES des espèces de pangolins. *Global Ecology and Conservation*, Vol 8, pp.241-253. En ligne à l'adresse suivante : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2351989416300798?via%3Dihub>
13. Initiative interconfessionnelle pour la forêt tropicale. 2019a. Indonésie : Une introduction à la déforestation pour les chefs religieux et les communautés de foi. En ligne à l'adresse : <https://www.interfaithrainforest.org/country-fact-sheets/>
14. Initiative interconfessionnelle pour la forêt tropicale. 2019b. Pérou : Une introduction à la déforestation pour les chefs religieux et les communautés de foi. En ligne à l'adresse suivante : <https://www.interfaithrainforest.org/country-fact-sheets/>
15. Commission mixte internationale. 2019. FAQ sur les droits de la nature. En ligne à l'adresse suivante : <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjD09fX8tr3AhXyNX0KHfr9CC0QFnoECCQQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.ijc.org%2Fsystem%2Ffiles%2Fcommentfiles%2F2019-10-Nicolette%2520Slagle%2520FFAQ.pdf&usq=AOvVaw1053pP6jH24C5A2ZE0toPo>
16. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). 2019. Le déclin dangereux de la nature est sans précédent ; les taux d'extinction des espèces s'accroissent. IPBES. En ligne à l'adresse suivante : <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment>
17. Kremmen, C., et A. Merenlender. 2018. Des paysages qui fonctionnent pour la biodiversité et les gens. *Science*, Vol.362, p.304. En ligne à l'adresse suivante : [https://www.researchgate.net/publication/328373207\\_Landscapes\\_that\\_work\\_for\\_biodiversity\\_and\\_people](https://www.researchgate.net/publication/328373207_Landscapes_that_work_for_biodiversity_and_people)
18. Leclère, D., Obersteiner, M., Barrett, M. et al. 2020. Bending the curve of terrestrial biodiversity needs an integrated strategy. *Nature* 585, pp. 551-556 (2020). En ligne à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1038/s41586-020-2705-y>
19. Fondation du mâ. 2021. Nos projets. Site web et blog de Pole Pole. En ligne à l'adresse suivante : <https://www.polepolefoundation.org/projects>
20. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (Secrétariat CBD). 2020. Perspectives mondiales de la biodiversité 5. Montréal. En ligne à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/gbo5>
21. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (Secrétariat CBD). 2021a. Un nouveau cadre mondial pour la gestion de la nature à l'horizon 2030 : 1st Projet d'accord détaillé. Communiqué de presse, 12 juillet 2021. En ligne sur : <https://www.cbd.int/article/draft-1-global-biodiversity-framework>
22. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (Secrétariat CBD). 2021b. Profils de pays : Indonésie. En ligne sur : <https://www.cbd.int/countries/profile/?country=id>
23. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (Secrétariat CBD). 2022a. Profils de pays : Brésil. En ligne sur : <https://www.cbd.int/countries/profile/?country=br#factsb>
24. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (Secrétariat CBD). 2022b. Profils de pays : Colombie. En ligne sur : <https://www.cbd.int/countries/profile/?country=co>
25. Timoshyna, A., et K. Rodina. 2019. Gestion durable de la faune sauvage au-delà de 2020 : Rapport de l'atelier consultatif. Partenariat de collaboration pour la gestion durable de la faune sauvage, Rome. En ligne à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/forestry/wildlife-partnership/87684/en/>
26. Kristina von Rintelen, Evy Arida, Christoph Häuser. 2017. Un examen des questions et des défis liés à la biodiversité en Indonésie mégadiverse et dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est. *Research Ideas and Outcomes* 3 : e20860. <https://doi.org/10.3897/rio.3.e20860> En ligne sur : <https://riojournal.com/article/20860>
27. Nations Unies. 2022. Initiative des Nations Unies pour l'harmonie avec la nature. Droit et politique des droits de la nature. En ligne à l'adresse suivante : <http://www.harmonywithnatureun.org/rightsOfNature/>
28. Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). 2017. Une étude du PNUE confirme le potentiel de la RD Congo en tant que puissance environnementale, mais met en garde contre les menaces critiques. PNUE, Nairobi. En ligne à l'adresse suivante : <https://www.unep.org/news-and-stories/story/unep-study-confirms-dr-congos-potential-environmental-powerhouse-warns>
29. Programme des Nations unies pour l'environnement/Initiative interconfessionnelle pour les forêts tropicales (PNUE/IRI). 2021. Restauration des forêts : Guérir les forêts tropicales pour un renouveau spirituel. En ligne à l'adresse suivante : <http://www.interfaithrainforest.org/wp-content/uploads/2021/06/IRI-forest-restoration-primer-Final.pdf>
30. Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB). 12 juillet, 2021. Un nouveau cadre mondial pour la gestion de la nature jusqu'en 2030 : le premier projet d'accord détaillé est présenté. Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Montréal, Canada. En ligne sur : <https://www.cbd.int/doc/press/2021/pr-2021-07-12-gbf-en.pdf>
31. Programme des Nations unies pour l'environnement-Centre mondial de surveillance de la conservation (PNUE-WCMC). 2019. Fiche d'information sur la biodiversité (affichée sur le site Web "Biodiversité de A à Z"). En ligne à l'adresse suivante : <https://www.biodiversitya-z.org/content/biodiversity>
32. Programme des Nations unies pour l'environnement-Centre mondial de surveillance de la conservation (PNUE-WCMC). 2020. Biodiversity Hotspots (affiché sur le site web "Biodiversity A-Z"). En ligne à l'adresse suivante : <https://www.biodiversitya-z.org/content/biodiversity-hotspots>
33. Consortium PNUE-WCMC et ICCA. 2021. Une analyse spatiale mondiale de l'étendue estimée des territoires et des zones conservées par les peuples autochtones et les communautés locales. Territoires de vie : Rapport 2021. PNUE-WCMC (Cambridge, Royaume-Uni) et Consortium ICCA (dans le monde entier). En ligne à l'adresse suivante : <https://report.territoriesoflife.org/global-analysis/>
34. Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). 2014. Évaluation de la forêt tropicale et de la biodiversité au Pérou. USAID, Washington, DC. En ligne à l'adresse suivante : <https://usaidsdgs.org/118119/118119LAC.htm>
35. Wikipédia. 2022. Droits de la nature. En ligne sur : [https://en.wikipedia.org/wiki/Rights\\_of\\_nature](https://en.wikipedia.org/wiki/Rights_of_nature)
36. Banque mondiale. 2013. Pérou : un pays méga-divers qui investit dans les aires protégées nationales. En ligne à l'adresse suivante : <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2013/06/06/peru-pais-megadiverso-que-invierte-en-areas-naturales-protégidas-gpan-pronap>
37. Banque mondiale. 2019. Exploitation forestière, pêche et commerce d'espèces sauvages illégaux : les coûts et comment les combattre. Banque mondiale, Washington, DC. En ligne à l'adresse suivante : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/32806>
38. WWF. 2020. Rapport Planète vivante 2020 : Bending the Curve of Biodiversity Loss (Rapport complet). WWF. Gland, Suisse. En ligne à l'adresse suivante : <https://livingplanet.panda.org/en-gb/>

## À PROPOS DE CETTE BROCHURE

Cet abécédaire fait partie d'une série de rapports conçus pour informer et inciter les communautés religieuses à agir pour contribuer à la sauvegarde des forêts tropicales et de leurs habitants. À l'aide de données, de graphiques, d'analyses et de photographies, ces abécédaires présentent les écosystèmes des forêts tropicales, en s'appuyant sur les dernières connaissances scientifiques et politiques. Ils rassemblent les recherches et les outils pratiques dont les communautés et les chefs religieux ont besoin pour mieux comprendre l'importance des forêts tropicales, pour plaider en faveur de leur protection et pour sensibiliser à la responsabilité éthique de toutes les religions d'agir pour mettre fin à la déforestation tropicale.

## PARTENAIRES

L'Interfaith Rainforest Initiative accueille la participation de toutes les organisations, institutions et personnes de bonne foi et de conscience qui sont engagées dans la protection, la restauration et la gestion durable des forêts tropicales.

## INITIATIVE INTERCONFESSIONNELLE POUR LES FORÊTS TROPICALES

L'Interfaith Rainforest Initiative est une alliance internationale et multiconfessionnelle qui s'efforce d'apporter une urgence morale et un leadership religieux aux efforts mondiaux visant à mettre fin à la déforestation tropicale. Il s'agit d'une plateforme permettant aux chefs religieux et aux communautés de foi de travailler main dans la main avec les peuples autochtones, les gouvernements, les ONG et les entreprises sur des actions visant à protéger la forêt tropicale et les droits de ceux qui en sont les gardiens. L'initiative estime que le moment est venu de créer un mouvement mondial en faveur de la gestion des forêts tropicales, fondé sur la valeur inhérente des forêts et inspiré par les valeurs, l'éthique et les conseils moraux des peuples autochtones et des communautés religieuses.

## QUESTIONS?

L'Interfaith Rainforest Initiative est prête à travailler avec vous pour protéger les forêts tropicales et les droits des peuples indigènes. Contactez-nous à l'adresse [info@interfaithrainforest.org](mailto:info@interfaithrainforest.org).



Norwegian Ministry  
of Climate and Environment







INITIATIVE  
INTERRELIGIEUSE POUR LES  
**FORÊTS TROPICALES**